Image not found or type unknown

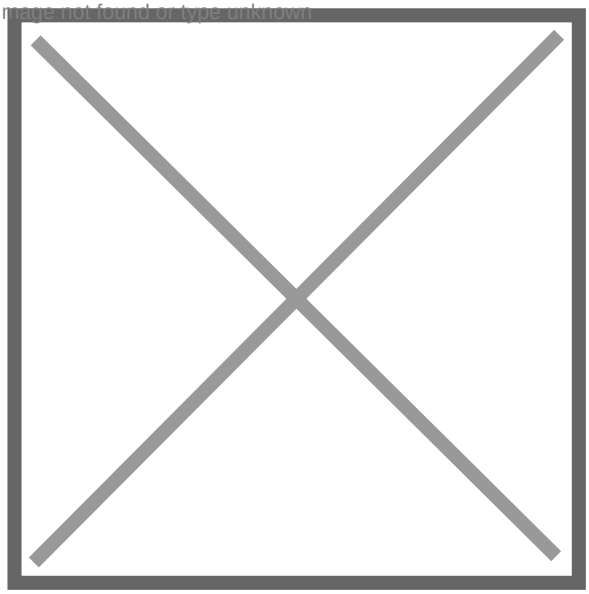

Relevé de facture d'eau sur 3 ans à payer dans les 48h

Par **NASS95**, le **15/04/2014** à **16:57**

Bonjour,

Proprietaire de mon appartement depuis 7 ans en co-propriété et hier j'ai reçu mon décompte de charges sur l'année écoulée c'est à dire période du 01/01/2013 au 31/12/2013 et à ma grande surprise le montant dû en charges eau froide EUR 1293.00 et en eau chaude EUR 1453.00 ce qui fait un total d'EUR 2746.00 pour une période d'un an pour 2 adultes et 2 enfants. je me dis qu'il y a forcément une erreur de ce fait je téléphone à notre syndic et il me confirme que ce n'est pas une erreur mais un oubli de relevé de compteur de leur part qui représente les 3 dernières années et cette somme est à payer dans les 48 heures.Que dois-je faire? Merci de bien vouloir m'aider.

Par **jibi7**, le **15/04/2014** à **19:05**

Hello Nass
Si on vous a oublié qu'en est il des autres co propriétaires ? un regroupement de vos doléances permettrait de trouver une solution a condition de vérifier a la goutte pres vos factures quitte a faire controler les compteurs..
Et verifier qu'on ne vous facture pas les oublis revenant a d'autres ..
Ensuite il y a peut être une prescription au dela de 2 ans qui devrait vous eviter une partie de l'addition

consequences annexes: revoir si des compteurs individuels ne sont pas justifiés, si un

changement de syndic non plus ..
bonnes paques!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés